Philippe GAULT

Expert technique immobilier

6 rue Musset - 75016 Paris

Port.: 06 14 53 88 30

Mail: ph.gault@laposte.net

CERTIFICATION

SURFACE PRIVATIVE DES LOTS DE COPROPRIETE

S'INSCRIVANT SOUS LE REGIME DE LA LOI N° 96-1107 DU 18 DECEMBRE 1996 (LOI CARREZ)

Propriétaire : Monsieur et Madame SEBAG

ADRESSE DU BIEN

Numéro - Rue : 15 rue Leroux

Code postal - Ville: 75015 Paris

Etage: 4 etage face

Lot N°:8

Type de bien : appartement

Pièces	Surfaces	Surfaces
	Carrez m²	annexes m²

		Hors loi carrez
Entrée	9,58	
Espace séjour	40,91	
Salon	31.56	
Cuisine	15,20	
wc	1,39	
Chambre 1	13,39	
Bains chambre 1	1,43	
Chambre 2	16,76	
Espace douche	7,11	
Dressing	4,17	
WC	1,53	
Total	143.03	

Les surfaces indiquées dans ce tableau ont fait l'objet d'un relevé et sont certifiées conformes à la définition de la surface privative prévue par le décret n° 97-532 du 23 mai 1997.

Loi Carrez : La surface de la partie d'un lot ou d'une fraction de lot est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m-Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m² ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie.

Fait à : PARIS Le : 7-06-2018

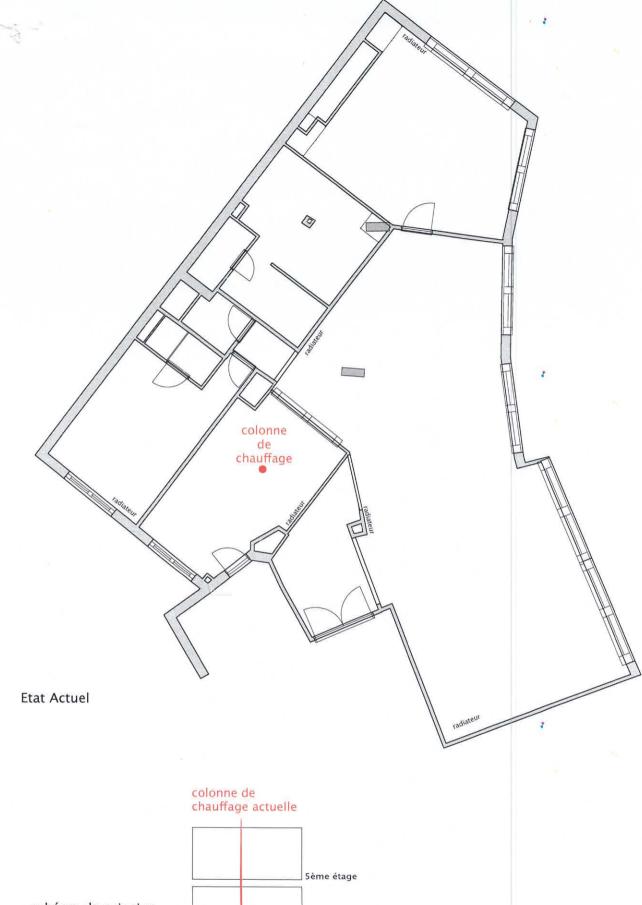


schéma de principe

4ème étage

3ème étage